

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLE

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
12 Mai 2017**

OBJET : CPER 2015-2020 : Rectorat pour Ecole Centrale de Marseille : restructuration et mise aux normes des bâtiments Jetée et Equerre.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 12 Mai 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'attribuer au Rectorat de l'Académie Aix-Marseille, en faveur de l'Ecole Centrale de Marseille une subvention de 1 200 000 € TTC pour l'opération de restructuration et mise aux normes des bâtiments Jetée et Equerre dans le cadre du CPER 2015-2020,
- d'approuver la convention dont le projet est joint au rapport et d'en autoriser sa signature,
- d'approuver le montant de l'affectation, comme indiqué en annexe du rapport.

La dépense sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

**Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée